



Montricher, le 26 juillet 2019

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 27 juin 2019**

M. le Président John Desmeules ouvre la séance à 19h00. Elle se déroule dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et salue Mme Sandrine Pittolaz, boursière.

Il fait une brève présentation du lieu, dont le résumé est joint au présent rapport.

Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, MM. Olivier Bédard, Gilles Brocard, Jean-Marie Guignard, Jeff Laffely et Alain Morel étant excusés et M. Marc Dähler arrivant en cours de séance.

La Municipalité est au complet.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par vote électronique, par 27 OUI et 1 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le procès-verbal est accepté par vote électronique, par 27 OUI et 1 abstention.

3. Assermentation d'un conseiller

Lors du dernier conseil, M. le Président avait annoncé le remplacement de M. Olivier Zbinden par Mme Catherine Thiébaud. Cette dernière a écrit un courrier daté du 25 mai 2019 par lequel elle informe qu'elle ne peut accepter cet engagement. C'est donc M. Philippe Grobéty, prochain sur la liste des viennent-en-suite, qui a été convoqué.

En vertu des droits qui lui sont conférés, M. le Président John Desmeules assermente M. Philippe Grobéty. Le nombre de conseillers présents est donc de 30.

4. Compte 2018 - Rapport de la Commission de Gestion

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. François Morel rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2018 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 22'565.98 (vingt-deux mille cinq cent soixante-cinq francs et 98 cts), d'en donner décharge à la Municipalité et de prendre acte du rapport de la Commission de Gestion.

Le Président reprend les comptes page par page.

Personne ne demande la parole.

M. le Président propose de grouper les deux objets du vote, soit les comptes 2018 et le rapport de gestion de la Municipalité.

Résultat du vote électronique : 27 OUI et 2 abstentions.

Les comptes 2018 ainsi que le rapport de la Municipalité sur la gestion 2018 sont acceptés tels que présentés.

5. Elections statutaires

M. Le Président John Desmeules propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Président John Desmeules accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Desmeules est élu tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Mme Christine Morel, vice-présidente accepte un nouveau mandat. Personne ne se porte candidat. Mme Morel est élue tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Pour 2019-2020, **les scrutateurs** seront Mme Leïla Cretegy et M. Jean-Bernard Aquillon et **les scrutateurs-suppléants** Mme Elodie Freymond et M. René Minnig. Le changement sera effectif le 1^{er} juillet 2019.

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, les commissions de Gestion et des Finances sont rééligibles d'année en année.

La Commission de Gestion se compose actuellement de MM. Norbert Penel, Olivier Chenuz, François Morel, Sylvain Freymond et Blaise Arlaud.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

La Commission des Finances se compose actuellement de Mmes Jocelyne Penel et Joëlle Prodoliet, MM. Walter Haenni, Jeff Laffely et Julien Buffet. Tous les membres acceptent de siéger dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

Mme Mary-Laure Morel, huissière est reconduite dans sa fonction.

6. Communication du Bureau

Il revient brièvement sur la visite du patrimoine du mois de mai, qui fût une magnifique journée. Un grand merci à la famille Failletaz pour leur accueil, ainsi qu'à Christelle Conne et Constant Jomini pour la visite de nos vignes, l'apéro et toutes les explications. Nous leur avons adressé à chacun et au nom du Conseil communal, un courrier personnel de remerciement.

M. le Président relève un petit bémol envers celles et ceux, qui malgré l'annonce des dates à la fin de chaque procès-verbaux, un courrier et un mail, n'ont pas répondu!

Concernant les élections fédérales du dimanche 20 octobre 2019, il faut des volontaires pour le dépouillement. Merci de s'annoncer à la fin de la séance auprès de la secrétaire ou du Président.

Les autres dates importantes seront mentionnées à la fin du PV.

Concernant le remplacement de la secrétaire, il a reçu 6 candidatures dont 2 ont déjà été auditionnées et les 4 autres le seront le 11 juillet. Toutes les personnes doivent être présentées au Conseil communal, qui a la charge d'élire le ou la secrétaire. Le bureau va établir un petit rapport mentionnant les avantages et inconvénients de chaque personne, ainsi que notre préférence. Ce rapport devra être gardé confidentiel vis-à-vis des candidates. L'élection aura lieu lors de la séance du Conseil du 19 septembre. Il précise que si une personne s'annonce le soir même du Conseil, il est obligatoire de la mettre également sur la liste de vote.

7. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : des zones 30 km/h ont été marquées vers l'église, au Chemin d'Echenoz et à la Rue des Remparts.

La déchetterie est en cours de transformation.

Merci de faire attention à la consommation d'eau si les grosses chaleurs persistent.

Mme Sylvette Lambercy : la ferme du Devens est louée à l'Entreprise Failletaz Frères et c'est Jérémie Failletaz avec son épouse et leur enfant qui occupe l'appartement, dès le 1^{er} mai 2019, suite à la résiliation du bail par Mme Muriel Pinard.

S'agissant de la rénovation de la grande salle, le premier rendez-vous de chantier est fixé au 2 juillet 2019 et les travaux de maçonnerie vont débiter pour une durée de 4 mois. Elle remercie les sociétés d'avoir vidé les locaux dans les délais.

M. Cédric Beaud : lors du dernier Conseil intercommunal de l'ASIABE, un nouveau règlement du personnel a été adopté. En effet suite à l'engagement de personnel pour la bibliothèque, l'accueil de jour, le personnel administratif il était important d'avoir une équité entre les personnes engagées précédemment et les nouveaux. Une grille salariale a également été votée.

Pour la rentrée peu de changement. Il faudra peut-être rediscuter si les frais de transport pour le parascolaire ne doivent pas être séparés du coût du transport scolaire. 106 élèves seront enclassés sur l'ASIABE. Le collège de Montricher accueillera 91 élèves, dont 49 qui habitent le village.

Suite à diverses demandes pour des projets conséquents dans le village sur les zones à bâtir, qui ont dû être refusées car elles prêteraient la réflexion future du PGA, la Municipalité a décidé de mettre à l'enquête une "zone réservée communale" sur l'ensemble du territoire à bâtir sur la commune de Montricher. Le règlement a été préparé par le bureau Urbaplan. Il nous lit l'article qui concerne les constructions : "toute nouvelle construction est interdite à l'exception de dépendances de peu d'importance... Les rénovations et transformations des bâtiments existants peuvent être autorisées dans les limites des volumes existants, pour autant qu'elles n'augmentent pas la surface habitable de façon disproportionnée. Des petits agrandissements de volume peuvent être autorisés pour des lucarnes, sas d'entrée, isolation périphérique, éléments techniques etc. Des agrandissements mesurés des bâtiments existants peuvent être autorisés s'ils sont destinés à augmenter la surface liée à des activités professionnelles." Cette zone réservée va déployer ses effets à partir du jour où elle sera mise à l'enquête et pour 5 ans, prolongeable pour 2 ans. Dès que le PGA sera mis sous toit, en principe d'ici 2022, cette mesure ne sera plus valable. Un préavis portant sur la réfection du PGA, sur le budget qui s'y rapportera et sur la mécanique dans laquelle la Municipalité a décidé de se lancer, va être déposé pour le prochain conseil.

M. Sylvain Freymond : concernant le gel de ces terrains à bâtir, est-ce que n'est pas au conseil communal de voter ce genre de choses? Même si c'est obligatoire? Est-ce que la Municipalité a le pouvoir de décider cela?

M. Cédric Beaud répond que c'est une mesure conservatoire pour garantir l'équité envers tous les propriétaires. Tout citoyen peut s'opposer à cette mise à l'enquête et in fine cette zone réservée doit être adoptée par la Municipalité une fois le stade de la mise à l'enquête terminée et adoptée par le Conseil communal.

M. Sylvain Freymond demande si d'un niveau juridique la démarche est correcte?

M. Cédric Beaud dit que l'on n'est jamais sûr de rien au niveau juridique. C'est la voie choisie par la Municipalité et le Conseil se prononcera sur un préavis au mois de septembre.

M. Didier Amez-Droz dit qu'ils vont tout de même se renseigner, mais il ne croit pas être dans le faux, car le dossier a déjà été présenté à l'avocat et ni l'avocat, ni Urbaplan n'ont fait de réflexion. Il donnera une réponse prochainement.

Mme Delphine Lebouleur se renseigne sur la densification de l'habitat et la rénovation des bâtiments existants?

M. Cédric Beaud rappelle que durant cette période transitoire, la possibilité de transformer des bâtiments est conservée pour autant que l'on n'augmente pas de façon disproportionnée la surface brute de plancher. Le PGA va définir ce que l'on veut mettre dans ces zones à bâtir et quel potentiel l'on veut donner au patrimoine bâti. Il va être entièrement refait, même s'il ne date que de 2007 et qu'il était cohérent au niveau des possibilités d'agrandissement du patrimoine bâti et de l'ouverture de zones à bâtir. Le travail de la Municipalité, en concertation avec la commission nommée, sera de faire en sorte de garantir de pouvoir toujours occuper ces bâtiments et de pouvoir les transformer de manière cohérente de sorte qu'il n'y ait pas des îlots ou des corps de bâtiments vides dans le village. Le règlement de commune actuel comprend une spécialité qui mentionne un nombre maximum de 6 appartements par corps de bâtiment. Le but est de peut-être s'orienter sur des coefficients d'usage du sol et des coefficients de masse.

M. Philippe Gurtner se renseigne sur les zones réservées cantonales? Est-ce qu'elles seront intégrées au futur PGA ?

M. Cédric Beaud explique qu'actuellement il n'y a qu'une parcelle concernée par une "zone réservée cantonale" dans le village. Cela veut dire que le Canton met en zone réservée une parcelle par mesure conservatoire pour forcer la main à une commune à revoir son PGA. La zone réservée communale déploiera ses effets sur tout le territoire communal, toutes les zones à bâtir, y compris cette zone réservée cantonale.

Il précise encore que la zone réservée communale concerne tout le territoire à bâtir, qu'il soit en mains privées ou en mains communales, dès que la mise à l'enquête aura déployé ses effets. Quant à la zone réservée cantonale, c'est lorsqu'un propriétaire a déposé une mise à l'enquête et que cette mise à l'enquête a été mise en zone réservée cantonale, par le Canton (SDT), en passant par-dessus les prérogatives de la Municipalité et de la Commune. Et cela concerne une parcelle d'un propriétaire privé sur la commune de Montricher. Et pour viser une équité envers tous les propriétaires, ils ont décidé de mettre à l'enquête une zone réservée communale. C'est donc la commune qui se met cette contrainte sur tout le territoire à bâtir.

Pierre-Yves Morel : il y a actuellement une grosse attaque de bostryches dans le canton et Montricher n'y échappe pas. Les sapins blancs sont touchés. Il y a 700 mètres cubes qui ont déjà été marqué par le garde, soit 14 % des coupes annuelles. Ces arbres vont être abattus dans les endroits qui sont dangereux pour les promeneurs, derrière la cantine, en lisière de forêt et le long des chemins. Les autres vont rester sur pieds jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes, pour la biodiversité.

Début avril, 250 mètres carrés de toiture se sont envolés du chalet du Pré Anselme suite à une tempête hivernale. Les travaux de remise en état se font sous la supervision de l'ECA et des retours des maîtres d'état sont encore attendus. Le toit est protégé et l'eau peut être récupérée pour les bêtes en estivage.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil pour le vote des comptes.

Centre Aquatique de Morges : en 2014, la ville de Morges et 33 communes du district de Morges ont constitué une SA entièrement en nom public, chargée de rechercher un partenaire privé pour le centre aquatique. Montricher fait partie des 33 communes. Actuellement le coût de ce centre est estimé à 65 millions. 14 millions par les collectivités porteuses du projet, 15 millions la ville de Morges et 36 millions seraient pour un investisseur privé. Les frais d'exploitations annuels d'un tel centre sont de Fr. 5'200'000.-, divisé par 81'807 habitant, cela revient à Fr. 64.- par habitant. Le décompte de participation des communes a été établi, en fonction de la distance et du nombre d'habitants, pour la commune de Montricher cela représenterait un coût de Fr. 354'953.- pour le financement des travaux de construction. La Municipalité doit dire d'ici le 6 septembre si elle va présenter un préavis pour le financement du centre aquatique région Morges. Ils vont donc venir prochainement avec une proposition devant le Conseil.

L'employé communal Frédéric Genoud part au 30 juin 2019. Ils sont encore à la recherche d'un nouvel employé communal.

La ligne MBC 743 est depuis 2 ans en déficit de Fr. 120'000.- annuellement. Le Directeur vient chaque année trouver la commune pour combler le déficit. La Municipalité refuse d'entrer en matière. Ils sont actuellement en discussion avec le Canton pour trouver un consensus entre une ligne publique et privée. Actuellement la ligne 743 est une ligne urbaine (privée), donc à la charge de la Commune normalement. Ils essaient de trouver un chemin pour que cette ligne devienne publique et donc pas forcément qu'aux frais de la commune. Ils aimeraient aussi passer par la Fondation, afin que les gens qui se rendent de la gare à la Fondation puissent le faire par un transport public. Mais selon la conseillère d'état le service public n'est pas fait pour le tourisme. Cela rentrera peut-être dans une autre catégorie de frais de la part du Canton.

Ils ont reçu un rapport du Concept d'Eclairage public qui est très bien fait. Plusieurs propositions sont faites pour économiser de l'énergie. Ils vont donc l'étudier et voir si une partie de l'éclairage va être éteint la nuit, si l'intensité peut être réduite etc.

Le MBC va faire un réaménagement de la gare de Montricher. La commune a demandé à ce qu'il reste un WC public à la gare. Le premier montant du projet était de Fr.300'000.- Un deuxième devis baissé de moitié seulement a été présenté, ce qui paraît encore trop cher. La Municipalité va donc se pencher sur ce dossier pour trouver un projet moins onéreux, étant donné que la commune doit participer à la moitié des frais.

Il paraît que le Lion d'Or serait éventuellement à vendre. La Municipalité se pose la question, avant d'entrer en matière pour un éventuel achat du bâtiment, si le Conseil serait d'accord avec cet investissement. Il demande donc un vote de confiance, afin d'éviter des frais inutiles en études, à savoir que le prix serait de Fr. 1'000'000.- à

Fr.1'100'000.-. Il n'est pas formellement à vendre, mais peut-être bientôt et la commune serait peut-être privilégiée pour l'acheter. Le but n'étant pas de faire une deuxième auberge communale, mais éventuellement pour faire des places de parcs et des appartements.

M. le Président John Desmeules revient sur le sujet du centre aquatique et il serait partisan d'attendre le vote du Conseil communal de Morges sur le sujet, avant d'engager des frais et de s'engager dans ce projet.

Concernant le vote de confiance pour le Lion d'Or, il préfère que la Municipalité vienne devant le Conseil avec un projet concret et après une commission sera nommée.

M. Didier Amez-Droz dit que concernant le centre aquatique, ils vont répondre qu'ils ne vont pas présenter de préavis pour l'instant.

Et pour le vote de confiance, il pense que si les trois quarts des conseillers ne sont pas pour ce projet, il ne sert à rien de passer du temps dessus, d'approcher un vendeur éventuel et de nommer une commission.

M. John Desmeules estime qu'un vote de confiance est ambigu et que l'on pourrait faire beaucoup de choses avec ce bâtiment. Il est d'avis que la Municipalité doit présenter un projet, une idée et ensuite le Conseil se prononcera dessus.

M. Philippe Gurtner demande pour quels objets ont eu lieu les derniers votes de confiance?

M. Didier Amez-Droz répond que c'était pour l'achat du terrain de M. Blanc et pour le bâtiment de M. Marrone.

M. Jean-Bernard Aquillon pense qu'il serait bien de faire ce vote de confiance, car quand une vente a lieu cela va très vite et le vote porte sur le fait d'aller de l'avant dans les démarches et pas encore sur l'achat ou le projet.

Mme Christine Morel pense aussi qu'il serait intéressant de savoir si les conseillers souhaiteraient acheter ce bâtiment ou non. La Municipalité a assez de travail, sans s'engager dans un projet qui pourrait être refusé plus tard.

M. Olivier Chenuz pense également qu'il serait bien de faire ce vote de confiance, afin que la Municipalité puisse entrer en contact avec le vendeur ou non.

M. le Président John Desmeules demande si la proposition d'un vote de confiance est appuyée par 5 personnes? La proposition est largement appuyée.

Résultat du vote de confiance : 19 OUI, 6 NON et 3 abstentions.

La Municipalité peut donc aller de l'avant et entamer les démarches en vue d'une éventuelle acquisition du Lion d'Or.

8. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Bernard Aquillon revient sur le personnel de la voirie, concernant la recherche d'un responsable. Il dit que les principaux intéressés n'ont jamais été contactés à ce sujet et demande un éclaircissement sur la manière de faire?

M. Didier Amez-Droz explique que M. Baumberger a été contacté avant de mettre l'annonce et qu'il était au courant de ce qui allait être mis dans l'annonce. Il réagit trop tardivement et il ne devrait pas faire ses plaintes auprès des conseillers. La commune

recherche une personne qui puisse faire le lien entre la forêt, la voirie, le déneigement etc. Cette personne sera référente pour la communication entre les employés, les municipaux, le garde forestier.

M. Jean-Bernard Aquillon se demande s'il est nécessaire d'avoir un responsable, alors qu'il n'y a que deux ou trois employés communaux? Et quel est le rôle des municipaux? Si dans le privé, une personne ne fait pas le travail qui lui est demandé, il reçoit un avertissement, puis sa lettre de licenciement!

M. Didier Amez-Droz précise que le responsable de la forêt c'est Pierre-Yves, celui de la voirie, c'est Caroly et pour le concierge c'est Sylvette. Les différents employés travaillent également pour les autres dicastères à l'occasion. Pour trouver une meilleure synergie, une entente entre tous, ils espèrent trouver une personne référente qui puisse gérer, distribuer le travail à faire à chaque employé.

Suite à l'intervention de plusieurs conseillers concernant le remplacement de la secrétaire, M. John Desmeules rappelle le règlement qui dit que c'est le Conseil communal qui doit élire la secrétaire. Le Bureau va voir toutes les candidates et va établir un descriptif avec les préférences. Ce document devra rester confidentiel. Toutes les candidatures doivent être prises en compte et présentées à l'élection. Les candidates seront présentes lors de l'élection qui aura lieu pendant la séance du 19 septembre 2019.

Mme Jocelyne Penel aimerait savoir s'il est possible de dégager le tas de sable qui se trouve devant le Lion ?

M. Didier Amez-Droz répond que le propriétaire va faire de l'ordre autour du bâtiment rapidement. Ils vont lui demander de faire le nécessaire pour ce tas de sable.

Mme Joëlle Prodoliet demande si le sort des élèves de la 9^{ème} à la 11^{ème} à midi est à l'ordre du jour à l'ASIABE?

M. Cédric Beaud explique que l'ASIABE a choisi d'assurer le retour de midi pour ces élèves, car il n'y a pas de locaux à disposition sur Apples. Le cas est tout de même étudié, soit par des nouvelles constructions, soit par l'aménagement des constructions existantes, mais cela ne sera pas pour la rentrée.

Mme Joëlle Prodoliet : concernant l'arrêté d'imposition et vu qu'il va y avoir une bascule de 1,5 point d'impôt en faveur de l'AVASAD, est-ce qu'un préavis pour un nouvel arrêté est prévu au mois de septembre?

M. Didier Amez-Droz dit qu'en principe l'arrêté est voté pour 2 ans, mais il peut être remis en discussion chaque année. Actuellement la commune paie un peu moins de Fr.100'000.- et avec la bascule de 1,5 point d'impôt, le montant va s'élever à environ Fr.350'000.- pour la cotisation AVASAD. En principe, la commune devrait diminuer son point d'impôt de 1,5 point également. La Municipalité va venir avec un préavis demandant le status quo et donc de ne pas diminuer le point d'impôt.

M. René Minnig est heureux d'apprendre que des analyses se font au niveau de l'éclairage public. Pour la grande salle qui va être rénoverée, 2 ou 3 choses vont pouvoir être faites au niveau de l'efficacité énergétique, malgré cela il y a un postulat qui court et il aimerait savoir quel est son statut? Est-ce qu'un travail a été fait dessus ? Est-ce qu'il va y avoir une réponse ou un préavis? On ne peut pas simplement le laisser trainer et ne pas répondre à cela.

M. Didier Amez-Droz répond qu'ils avancent gentiment sur les demandes qui avaient été faites. Le concept d'éclairage était un des points et la réfection de la grande salle rentre également dans les choses à faire. Pour la suite, ils vont y penser et vont faire les choses en suivants.

M. Jean-Bernard Aquillon revient sur le marquage des routes car il est dangereux en hiver par temps de brouillard de rouler au Pied du Jura et aimerait savoir où cela en est? Est-ce qu'il faut attendre un accident pour que quelque chose soit fait?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il s'agit de routes cantonales et qu'ils ne sont pas autorisés à marquer des lignes! C'est au Canton de le faire.

M. Sylvain Freymond explique que l'année passée une motion a été déposée au Grand Conseil et qu'elle a été refusée pour quelques voix seulement. Les lignes sont marquées en fonction de la largeur de la route et du nombre de véhicules qui passent. Et en fait il n'y a pas assez de trafic sur toute la région du Pied du Jura.

M. Kévin Golay demande, en cas de rachat du Lion d'Or et dans le cadre du gel des constructions durant 5 ans, si les travaux de rénovations seront également bloqués?

M. Cédric Beaud relit l'article qui mentionne que les rénovations dans le cadre des volumes existants sont autorisées.

Mme Delphine Lebouleur revient sur l'accueil à midi des enfants de la 9^{ème} à la 11^{ème}. Elle nous explique ce qui va se passer pour les élèves de l'Isle qui vont rejoindre le groupement de Cossonay-Penthalaz (ASICOPE). Il y a un accueil à midi, avec un repas chaud, bien moins cher que sur Apples, sur inscription, mais aussi la possibilité de prendre un piquenique. Il y a une salle de rythmique pour faire du sport, la bibliothèque est ouverte, il y a des salles pour les devoirs surveillés ou libres. Une demande existe également pour cela à Apples. Elle lit également la loi de la LAJE, concernant les prestations minimales des communes : "Pour l'accueil parascolaire dans le secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi." Elle ne comprend pas pourquoi cela n'est pas mis en place à Apples?

M. Cédric Beaud répond que sur Cossonay, il y a plus de volume, plus d'élèves et surtout plus de locaux disponibles. Sur le site d'Apples, c'est à l'étude. Ils vont recevoir M. Grégoire Wagnière, planificateur d'espace scolaire à la rentrée. Ce dernier va leur donner la liste de tous les bâtiments qu'il faudrait répertorier pour l'ASIABE, ce qui devrait être mis en place et le nombre de locaux qu'il faudrait pour un monde idéal. Et Ensuite, ils vont faire en fonction des moyens, des possibilités et des terrains à disposition. Il a tenté de faire acheter à l'ASIABE les porta cabines inutilisés de l'ASISEVV, à un tarif très avantageux. Mais ses collègues du Codir ne sont pas entrés en matière et ont refusés la proposition! Il continue de travailler dans ce sens, mais cela se complexifie encore plus avec la fusion des communes de Hautemorges.

Mme Christine Morel demande s'il est prévu de remettre une fontaine aux Ages ? Elle a aussi constaté que le budget de l'entretien des fontaines avait diminué et cela se constate facilement car les fontaines sont très mal entretenues. Elle sait qu'on ne peut plus utiliser les produits très forts comme avant, mais elle demande à ce qu'elles soient frottées un minimum afin d'enlever les algues?

M. Pierre-Yves Morel dit qu'il y a un projet pour remettre une fontaine aux Ages. Un préavis va passer au Conseil cet automne.

M. Caroly Schopfer explique que l'employé communal a pris un mois de vacances et que les algues ont poussés, le tir a été corrigé. Certaines fontaines coulent et ils sont en

train de chercher une entreprise pour mettre une résine au fond de ces fontaines pour l'étanchéité et elles seront également plus faciles à nettoyer.

Mme Christine Morel remercie la Municipalité d'avoir insisté pour marquer un passage piéton vers le Lion d'Or, afin d'assurer la sécurité des enfants.

M. Jean-Bernard Aquillon a constaté que la déchetterie se trouve provisoirement à l'extérieur de l'emplacement habituel et il souhaite des informations sur ce qui se passe à l'intérieur?

M. Caroly Schopfer répond qu'il y a eu une information dans le Contact. Ils sont en train de refaire l'aménagement pour que l'accès soit plus pratique et par la suite chacun aura une télécommande et pourra y accéder à n'importe quel moment de la journée.

M. Aquillon aimerait comprendre pourquoi il n'est prévu de faire que de la cosmétique et pas une déchetterie moderne? Il sait qu'il y a des problèmes de zone et il veut savoir si ce qui se fait maintenant c'est du provisoire et de la cosmétique ou du définitif?

M. John Desmeules rappelle qu'un préavis avait été voté pour la réfection de la déchetterie, ainsi que pour la vidéosurveillance.

M. Didier Amez-Droz rajoute que la déchetterie se trouve en zone agricole et qu'elle devrait passer en zone d'intérêt public dans le prochain PGA, mais entretemps ils ont décidé d'intervenir quand même en faisant un fond en dur et en prévoyant une passerelle métallique déplaçable.

M. Didier Amez-Droz revient sur la parcelle de M. Blanc achetée il y a quelques années et qui est toujours "blanche". Il y a un projet qui existe pour la création d'un locatif tout en bois, avec une UAPE, transformable en appartement. Dans le cadre de la révision du PGA, le projet n'a pas été mis en route, afin de montrer l'exemple. Ils espèrent qu'il pourra être intégré au prochain PGA et voir le jour.

M. Didier Amez-Droz dit que les mesures à court terme du postulat de l'Energie sont pour la majorité déjà faites. Il pense qu'il serait bien de fixer une rencontre entre la Municipalité et la Commission Energétique.

M. Marc Dähler demande si dans le projet de rénovation du Lion d'Or, son postulat déposé pour la création d'appartements protégés pourrait être pris en considération?

M. Didier Amez-Droz dit que si l'acquisition peut se faire, ils peuvent envisager d'y intégrer éventuellement des appartements protégés.

M. René Minnig a bien vu que les mesures à court terme du Postulat Energie ont été faites, mais le sujet du Postulat est de se mettre ensemble et voir s'il y a des mesures à moyen ou long terme qui pourraient être mises en place dans la commune.

Mme Delphine Lebouleur remercie Mme Lambercy pour le changement des armoires frigorifiques à l'épicerie, en sachant que cela faisait beaucoup de bruit dans le centre du village depuis un bout de temps. Elle remercie également John Desmeules pour l'organisation de la journée du 25 mai 2019. Et merci aussi pour l'initiative de cette séance du Conseil hors les murs, très sympa et qui donne une autre perspective du travail d'un Conseil communal.

M. John Desmeules la remercie et dit que chaque commune peut profiter gratuitement des installations du Grand Conseil une fois par législature.

M. Pierre-André Blanchard revient sur le postulat de M. Minnig. Ce postulat a été déposé pour encourager la commune et analyser ce qui pouvait se faire au niveau énergétique, mais également pour créer une commission de 2 ou 3 personnes. Aujourd'hui, il constate que la Municipalité fait des efforts et propose des choses, mais il faudrait aussi nommer cette commission afin de pouvoir discuter ensemble de ce sujet. Cette commission pourrait aussi être nommée ou proposée par le Président du Conseil.

M. John Desmeules répond que la Municipalité avance et essaye de creuser le plus possible sur ce sujet et la balle est dans leur camp.

Mme Christine Morel demande, suite à l'intervention de M. Dähler, des explications sur la manière d'amener ses idées à la Municipalité, pour le projet du Lion d'Or par exemple?

M. John Desmeules rappelle que le Conseil n'était pas entré en matière pour le Postulat de M. Dähler. C'est la Municipalité qui doit venir avec un préavis pour un projet défini et une commission ad'hoc sera nommée. Ensuite c'est au Conseil d'accepter le préavis ou de demander des modifications. Une motion ou un postulat peut aussi être déposé.

M. le Président John Desmeules remet à MM. Pierre-Yves Morel et Caroly Schopfer un cadeau pour 20 ans d'activité au sein du Conseil Communal.

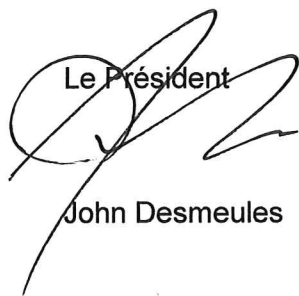
Il remercie également Mme Sandrine Haenni pour les treize ans de secrétariat. Elle reçoit des fleurs et un très beau stylo!

Les conseillers vont recevoir leur rémunération par Mme Sandrine Pittolaz, boursière.

L'apéritif sera servi à la buvette et des explications pourront être demandées à M. Sylvain Freymond, député. Il souhaite à tous de belles vacances.

L'assemblée est levée à 20h55.

Le Président



John Desmeules



La Secrétaire



Sandrine Haenni

Prochaines dates à retenir :

Judi 19 septembre 2019 :	Conseil communal
Dimanche 20 octobre 2019 :	Elections Fédérales
Dimanche 10 novembre 2019 :	Election du Conseil des Etats (2 ^{ème} tour)
Samedi 7 décembre 2019 :	Conseil Communal et repas